



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/09**  
**Transport d'hydrocarbures**

---

**CONSIDÉRANT** la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

**CONSIDÉRANT** les demandes des élu-e-s et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu-e-s de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

**CONSIDÉRANT**, de plus, le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu-e-s municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-11, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

**CONSIDÉRANT** également le projet de la Société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017 et 350 en phase 2, sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'appel des élu-e-s municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de la sécurité de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

**CONSIDÉRANT QUE** les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

**Il est proposé par M. Jacques Breton, maire de Nantes**

**Et appuyé par M. Denis Charron, maire du canton d'Aumont**

**D'EXIGER** du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de la gestion sécuritaire de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;

**D'EXIGER** du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou périurbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;

**D'EXIGER** du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;

**DE SOUTENIR** activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;

**D'ORGANISER** un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire de matières dangereuses et d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/09 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et  
Secrétaire-trésorier de la corporation

  
\_\_\_\_\_  
Date